

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	6
Votant	7

Date de convocation : 16/01/2026

**Travaux de Saint-Sorlin en
Valloire -BC 11**

Délibération n°07-2026

Séance du 20 juin 2025

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept Janvier, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 9 heures 30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULET, Stéphane SARRAZIN.

Absents : Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Ludovic LACROIX

Pouvoirs : Ludovic LACROIX donne pourvoir à Gilles MORGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n°32-2024 sur les travaux sur le réseau de St-Sorlin en Valloire

Vu la délibération 2024-37-BS-07-26 sur la validation de l'accord-cadre.

Considérant ce qui suit :

- Qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations afin de réduire durablement le taux de CVM dans le réseau d'alimentation en eau potable,
- Que ces opérations concernent la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire
- Que la maîtrise d'œuvre est assurée en interne par les équipes du syndicat,

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Bon de Commande n°11 portant sur les travaux CVM de la commune de St Sorlin en Valloire,
- **DECIDE** d'engager les travaux CVM 2026 sur la commune de Saint-Sorlin en Valloire pour un montant de 193 048,50€
- **AUTORISE** le Président à demander les subventions maximales pour ces travaux aux organismes financeurs (DETR, AERMC, CD26)
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

